

## ANNEXE 1. JOËL POMMERAT, EXTRAIT D'UN ENTRETIEN AVEC MARION BOUDIER <sup>1</sup>

**Marion Boudier :** On ne retrouve pas les grands héros de la Révolution dans ce spectacle : l'écriture est chorale, mais il y a Louis, présent dès le titre. Est-ce le personnage principal du spectacle selon toi ? Y en a-t-il d'autres ?

**Joël Pommerat :** Louis est une énigme autour de laquelle gravitent tous les personnages qui s'interrogent sur ses intentions, cherchent à les orienter ou simplement à les interpréter. C'est le seul personnage historique nommé. Il est l'un des fils conducteurs de la séquence historique représentée, depuis la crise financière de 1787 jusqu'au printemps 1791 peu avant sa tentative de fuite.

Mais le héros de cette pièce, c'est l'imaginaire politique, les idées. Pour faire vraiment réentendre ces discours, il me semble qu'il fallait se débarrasser de la rhétorique et de l'apparence des révolutionnaires, retrouver une certaine innocence du regard. Par exemple, à l'époque, Robespierre n'est pas Robespierre, mais Monsieur Dupont.

**Marion Boudier :** Comment raconter une histoire dont on connaît déjà la fin ?

**Joël Pommerat :** L'idée de départ était de déployer l'histoire et ses acteurs sans préjugés, sans grille de lecture psychologique. La Révolution française est une grande scène mythique de notre histoire contemporaine, avec son lot de légendes et de héros, de bons et de méchants, d'interprétations plus ou moins bien intentionnées véhiculées par notre imaginaire collectif. Pour contourner ces légendes, les comédiens ont travaillé à partir d'archives et de discours d'époque en privilégiant les idées par rapport au style et à l'étude des caractères. J'ai vu des représentations théâtrales, télévisuelles ou cinématographiques dans lesquelles on en venait plus ou moins à faire le procès des idées au moyen de la psychologie, par exemple pour Robespierre, Danton, saint Just ou d'autres icônes.

Dans *Ça ira (1)*, ces personnalités ne sont pas identifiables. Le spectateur est placé dans un état de découverte des événements, comme s'il était lui-même contemporain de ce qui se déroule sous ses yeux. Les personnages sont des anonymes dont il ne sait rien à l'avance.

**Marion Boudier :** L'écriture est portée par deux tentatives apparemment contradictoires : présenter les événements tels qu'ils se sont passés en respectant les grandes étapes du début de la Révolution, et les présenter comme s'ils se passaient maintenant. Le spectacle invente en quelque sorte un nouveau temps : le passé-présent. Pourquoi ?

**Joël Pommerat :** On ne peut pas reconstituer le passé. Le passé n'existe plus. Il s'agit toujours d'une fiction, pour l'historien comme pour l'écrivain ou le metteur en scène. *Ça ira (1)* est une fiction vraie, c'est-à-dire une fiction que j'ai voulu la plus vraie possible.

Je cherche à rendre vie au passé, cela passe naturellement par des entorses à l'histoire, par exemple le fait de représenter des femmes politiques. Je ne prétends pas juger le passé avec nos yeux d'aujourd'hui, mais nous le représentons nécessairement avec ce que nous sommes, avec nos identités contemporaines, on ne peut pas masquer cette distance.

Au niveau de la temporalité du spectacle, nous sommes dans un temps recréé. Il y a à la fois contraction du temps (plusieurs années en une scène) et étirement. Le spectacle prend par exemple le temps de dérouler le « blocage » des États généraux avant la déclaration de l'Assemblée nationale.

---

<sup>1</sup> Extrait du dossier pédagogique du spectacle, septembre 2015.

À travers le langage, les costumes, le son, etc., j'ai voulu représenter le passé au présent, donner une sensation de temps présent face au passé. Je ne cherche pas à être fidèle à une époque mais à des événements, à un processus. Si reconstitution il y a, c'est au sens d'une recherche de concret, de vérité sensible pour faire apparaître les événements historiques comme pour la première fois. Histoire sensible qui ne figure pas dans les textes et qu'il faut bien prendre le risque de chercher et d'incarner puisque nous sommes au théâtre. Rendre le passé présent n'est pas tout à fait la même chose qu'actualiser, c'est mettre le spectateur dans le temps présent de l'événement passé. Le spectacle ne construit pas de clins d'œil ou d'analogies avec l'époque actuelle, même si je suis évidemment conscient des nombreux échos possibles entre hier et aujourd'hui. *Ça ira* (1) n'est ni une reconstitution ni une actualisation, mais un objet théâtral qui, comme toute création artistique, met en jeu une relation au réel et de l'imaginaire, de la connaissance et de la fiction, les émotions et les références de chacun de ses producteurs et récepteurs. Son entre-deux temporel en fait pour moi une forme de réminiscence : c'est une création mentale qui vient se superposer à la fois à un souvenir passé, à nos représentations ou connaissances du passé, et à une expérience du présent, au contexte politique dans lequel nous vivons.

**Marion Boudier** : Peut-on dire que *Ça ira* (1) est un spectacle politique ? Faire de la salle entière le lieu du spectacle peut être reçu comme la volonté de faire participer le public, de l'inciter à une prise de conscience, voire à une prise de position.

**Joël Pommerat** : *Ça ira* (1) est un spectacle sur la politique plutôt qu'une pièce politique si on entend par là militante. Je ne travaille pas déconnecté du monde qui m'entoure. Je suis sensible à notre époque et je réagis nécessairement à la crise des valeurs démocratiques en Europe, mais je ne prétends pas tenir un discours sur ce contexte à travers ce spectacle.

Le dispositif du spectacle est immersif mais non participatif. Je n'aime pas particulièrement être pris en otage au théâtre par des spectacles qui me demandent de réagir ou qui prennent à partie frontalement leurs spectateurs. Dans *Ça ira* (1), le public devient une partie de l'Assemblée, c'est pour lui donner à sentir l'énergie du débat, l'inconfort aussi de ces prises de paroles parfois cacophoniques...

Nous avons pensé la scénographie un peu comme dans nos créations en cercle ou en bifrontal, mais nous n'avons rien aménagé matériellement parlant. Nous avons juste décidé que la scène serait la salle de spectacle dans son entier, gradin des spectateurs compris. En conséquence, on peut dire que le spectateur est « sur » la scène et qu'il côtoie bien évidemment les acteurs de très près. L'espace de la fiction et l'espace des spectateurs fusionnent.

## ANNEXE 2. DÉROULÉ DU SPECTACLE

### PREMIÈRE PARTIE

**Scène 1 :** À Versailles, le roi et le Premier ministre en charge des finances annoncent aux personnes les plus importantes de France (membres de la classe noble et de l'Église) leur intention de réformer la fiscalité pour résoudre la crise économique.

**Scène 2 :** Les notables s'opposent à cette réforme jugée despotique et demandent la convocation d'un Parlement national des États généraux.

**Scène 3 :** Un représentant de la noblesse commente la constitution originelle de la monarchie.

**Scène 4 :** À Paris, élection primaire du 49<sup>e</sup> district pour élire les délégués qui éliront les députés aux États généraux et pour rédiger un cahier de recommandations.

**Scène 5 :** À Versailles, ouverture des États généraux commentée par une journaliste espagnole. Un député du tiers état critique la division en trois assemblées : les privilégiés s'allieront pour l'emporter contre le tiers alors que celui-ci représente 98 % de la population.

**Scène 6 :** Un mois après l'ouverture, les députés du tiers état débattent du « blocage » et de la réunion des trois assemblées en une seule.

**Scène 7 :** Ultime négociation entre le tiers et la noblesse sur la réunion des trois assemblées.

**Scène 8 :** Réunion de crise chez le roi alors que son fils vient de mourir.

**Scène 9 :** Le tiers fait un coup d'État en se déclarant seule Assemblée nationale.

**Scène 10 :** Confession du député Ménonville alors que le roi a convoqué tous les députés pour une déclaration solennelle. Discours du roi qui condamne le coup de force du tiers.

**Scène 11 :** Panique autour du roi car les députés du tiers refusent de quitter la salle.

**Scène 12 :** Les députés du tiers persistent.

**Scène 13 :** À Paris, dans un comité de quartier, discussion sur la pénurie, la menace militaire et l'attitude du roi, qui a finalement demandé aux nobles de rejoindre l'Assemblée nationale.

**Scène 14 :** Même lieu, un peu plus tard, interrogatoire d'un militaire étranger qui prétend avoir déserté. On apprend que le roi a renvoyé le Premier ministre Muller, remplacé par le chef de la sécurité.

### DEUXIÈME PARTIE

**Scène 15 :** À l'Assemblée, à Versailles, débats sur la Déclaration des droits de l'homme tandis qu'à Paris la prison centrale est attaquée.

**Scène 16 :** Le roi, qui a retiré ses troupes de la capitale, est reçu en triomphe à l'hôtel de ville de Paris par des députés et la population.

**Scène 17 :** À l'Assemblée, les débats sur la violence populaire sont interrompus par le retour du Premier ministre qui annonce un risque de banqueroute. Le noble libéral Du Réau propose l'égalité totale et fait don d'une partie de sa fortune.

**Scène 18 :** Muller et son conseiller font irruption chez le roi : à l'Assemblée, les députés de la noblesse et de l'église ont eux-mêmes proposé l'abolition de tous leurs avantages !

### TROISIÈME PARTIE

**Scène 19 :** À Paris, le député Carray rend visite à un comité de quartier pour condamner la violence ; les habitants lui reprochent le tournant réactionnaire de l'Assemblée.

**Scène 20 :** Une foule de Parisiens interrompt les débats de l'Assemblée pour exiger une aide alimentaire immédiate et la signature des décrets en faveur de l'égalité.

**Scène 21 :** Trois Parisiennes sont reçues par le roi tandis que la foule entoure sa résidence. La reine est attaquée dans ses appartements.

**Scène 22 :** Du balcon, le roi annonce qu'il vient s'installer à Paris.

**Scène 23 :** Des députés, le maire de Paris et le chef de la police citoyenne accueillent le roi et la reine dans leur nouvelle résidence parisienne.

**Scène 24 :** Dans les nouveaux locaux de l'Assemblée à Paris, la députée Versan de Faillie annonce une contre-révolution violente.

**Scène 25 :** Dans un comité de quartier, arrestation de deux militants radicaux partisans d'une intensification armée de la Révolution et opposés à la nouvelle loi électorale.

**Scène 26 :** Le roi renvoie son ministre et rassure son entourage. Il pense que ça ira...

### ANNEXE 3. EXTRAITS D'UN ENTRETIEN AVEC SAADIA BENTAÏEB ET BOGDAN ZAMFIR <sup>2</sup>

**Saadia Bentaïeb** : Comme on est comédien et pas historien, on va tout de suite aller chercher quelque chose qui résonne avec notre réalité, avec ce qu'on est aujourd'hui. Bizarrement, j'ai l'impression qu'on peut aussi faire appel à des mémoires dont on n'avait pas forcément conscience, une mémoire familiale. Je suis par exemple très habitée par ce que j'ai pu entendre de révolte de ma mère, qui n'était pas politisée et qui parlait peu mais qui a toujours eu des avis très tranchés. Donc je pense que l'intime vient vraiment pénétrer la grande histoire. Ce n'est pas si différent du travail de Joël pour les autres pièces. À chaque fois, il faut repartir de soi : avec ton corps, comment tu remplis une pensée poétique de manière la plus incarnée possible. Au début des improvisations, on avait tendance à restituer des faits et ce n'était pas intéressant. Ça devient intéressant finalement quand ça rencontre quelque chose qui est plus qu'émotionnel, qui est comme des mémoires... Mais c'est complexe.

**Bogdan Zamfir** : Avec le travail de Joël, il faut accepter d'aller fouiller dans des endroits qu'on ne connaissait pas forcément et où on n'avait peut-être pas envie d'aller. Peu importe que l'acteur soit d'accord ou pas avec le discours qu'il doit porter (je pense pour moi à la noblesse radicale), ce que Joël demande, c'est un rapport très intime entre l'être que tu vas jouer et toi-même. C'est-à-dire que tu ne vas pas à l'extérieur chercher ce que tu n'es pas toi-même. Même si tu lis des discours, des archives parlementaires, il faut aller chercher en soi ce qui fait résonner cette parole extérieure. Tout ce lien intime existe entre être et jouer : bien sûr, c'est toi, ça part de toi, tu trouves en toi les ressources pour porter des discours, et en même temps ce ne sont pas les tiens. Tu ne composes pas, tu ne fais pas un travail stanislavskien à travers lequel tu essayerais de marcher autrement, de parler autrement, d'avoir des gestes et mimiques qui ne sont pas les tiennes. Pour trouver le lien intime qui existe entre l'acteur et l'événement historique, il faut évidemment faire un grand parcours de compréhension intellectuelle. Mais il ne faut pas que cela devienne intellectuel. Il faut l'habiter avec des émotions pures, partir de l'intérieur de soi pour aller vers le public et non pas de l'extérieur avec une forme que tu aurais créée différente de toi. Pour créer ce lien intime, il y a une part de compréhension intellectuelle mais il faut trouver des liens concrets en toi avec toute cette nourriture. À un moment, je dois me débarrasser de la matière historique de la fin du XVIII<sup>e</sup> puisque je vis au début du XXI<sup>e</sup>, puisque je n'étais pas là. Je vais donc m'accrocher à des petites choses de ma réalité contemporaine qui peuvent évoquer des choses similaires dans ma mémoire affective. La Révolution roumaine par exemple. Me dire que je suis Roumain m'aide sans doute même si c'est très différent de 1789. Il y a toutefois aussi un monde qui tombe, un système qu'on croyait impossible à faire éclater. Cela se produit et alors, qu'est-ce qu'on met en place après ? Toute cette réalité m'a aidé à me projeter dans le contexte historique, social, politique, de la période de la Révolution française. Je m'accroche à tous les petits morceaux d'histoire qui pourraient me servir pour comprendre toute une pensée qui m'est complètement étrangère.

Si je pars du principe que je ne compose pas, je ne me décale pas corporellement ou vocalement. Je pars de ce que je suis, à l'état brut. Mais qu'il y a quand même un petit décalage qui se fait de par la situation dramatique, de par l'énergie que tu invoques régulièrement. C'est quelque chose qui part de l'intellect et qui descend jusqu'en bas, et qui doit vibrer perpétuellement. Ça va de la grande histoire à la petite histoire et ça fait des allers-retours dans tous les sens. D'autant que Joël ne fait pas une réécriture-reconstitution. Les costumes contemporains aident à atteindre cette justesse. Vouloir écrire une vérité de la réalité, c'est écrire une fiction. À partir du moment où tu poses un point de vue sûr, tu ne peux pas dire « c'est la réalité ». C'est ta réalité mais elle peut ne pas être généralement valable parce qu'il y aura toujours quelqu'un qui te dira « non non, moi je perçois pas les choses comme ça », que ce soit la Révolution ou tout autre événement historique.

<sup>2</sup> « Le totem de notre modernité politique. Conversation sur la genèse du spectacle *Ça ira [1] Fin de Louis* », entretien avec Saadia Bentaïeb, Marion Boudier, Isabelle Deffin, Guillaume Mazeau et Bogdan Zamfir, in Lisa Guez et Martial Poirson (dir.), « Révolution(s) en actes », Paris, *Revue d'Histoire du théâtre*, n° 268, oct-déc 2015.

## ANNEXE 4. LES ARCHIVES

**Quelques archives proposées par Marion Boudier (dramaturge) et Guillaume Mazeau (conseiller historique) pour accompagner les comédiens dans l'improvisation de discours politiques.**

### **EXTRAIT 1 : ABBÉ SIÉYÈS, EXTRAIT DE *QU'EST-CE QUE LE TIERS ÉTAT*<sup>3</sup> ?**

« Qui donc oserait dire que le tiers état n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète ? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le tiers ? Tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié ? Tout, mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres.

[...] L'exception et l'abus sont partout à côté de la règle, et surtout dans un vaste empire. Mais au moins conviendra-t-on que, moins il y a de ces abus, mieux l'État passe pour être ordonné. Le plus mal ordonné de tous serait celui où non seulement des particuliers isolés mais une classe entière de citoyens mettrait sa gloire à rester immobile au milieu du mouvement général et saurait consumer la meilleure part du produit, sans avoir concouru en rien à le faire naître. Une telle classe est assurément étrangère à la nation par sa fainéantise.

[...] Qu'est-ce qu'une nation ? Un corps d'associés vivant sous une loi commune et représentés par la même législature. N'est-il pas trop certain que l'ordre noble a des privilèges, des dispenses, même des droits séparés des droits du grand corps des citoyens ? Il sort par là de l'ordre commun, de la loi commune. Ainsi, ses droits civils en font déjà un peuple à part dans la grande nation.

[...] Il a ses représentants à lui, qui ne sont chargés en rien de la procuration des peuples. Le corps de ses députés siège à part ; et quand il s'assemblerait dans une même salle avec les députés des simples citoyens, il n'en est pas moins vrai que sa représentation est essentiellement distincte et séparée : elle est étrangère à la nation par son principe, puisque sa mission ne vient pas du peuple, et par son objet, puisqu'il consiste à défendre non l'intérêt général, mais l'intérêt particulier. [...] J'ai déjà dit qu'en revêtant le caractère de privilégiés, ils sont devenus les ennemis réels de l'intérêt commun ; ils ne peuvent donc point être chargés d'y pourvoir. J'ajoute qu'ils sont les maîtres de rentrer, quand ils le voudront, dans l'ordre social ; ainsi c'est bien volontairement qu'ils s'excluent de l'exercice des droits politiques. »

### **EXTRAIT 2 : ABBÉ SIÉYÈS, EXTRAIT DE *QU'EST-CE QUE LE TIERS ÉTAT*<sup>4</sup> ?**

« La véritable intention du tiers état est d'avoir aux États généraux une influence égale à celle des privilégiés.

[...] Il n'est plus temps de travailler à la conciliation des partis. Quel accord peut-on espérer entre l'énergie de l'opprimé et la rage des oppresseurs ?

Autrefois, le tiers était serf, l'ordre noble était tout. Aujourd'hui le tiers est tout, la noblesse est un mot. Mais sous ce mot s'est glissée une nouvelle et intolérable aristocratie ; et le peuple a toute raison de ne point vouloir d'aristocrates.

Dans une pareille position, que reste-t-il à faire au tiers s'il veut se mettre en possession de ses droits politiques d'une manière utile à la nation ? Il se présente deux moyens pour y parvenir. En suivant le premier, le tiers doit s'assembler à part : il ne concourra point avec la noblesse et le clergé, il ne restera avec eux ni par ordre ni par têtes.

Je prie qu'on fasse attention à la différence énorme qu'il y a entre l'assemblée du tiers état et celle des deux autres ordres. La première représente vingt-cinq millions d'hommes et délibère sur les intérêts de la nation. Les deux autres, fussent-elles se réunir, n'ont de pouvoirs que d'environ deux cent mille individus et ne songent qu'à leurs privilèges. Le tiers seul, dira-t-on, ne peut pas former les États généraux. Eh ! Tant mieux ! Il composera une Assemblée nationale.

[...] Vous vous écriez que si le tiers état s'assemble séparément pour former, non les trois états dits généraux, mais l'Assemblée nationale, il ne sera pas plus compétent à voter pour le clergé et la noblesse que ces deux ordres ne le sont à délibérer pour le peuple. D'abord, je vous prie de remarquer, ainsi que nous venons de le dire, que les représentants du tiers auront incontestablement la procuration des vingt-cinq ou vingt-six millions d'individus qui composent la nation, à l'exception d'environ deux cent mille nobles ou prêtres. C'est bien assez pour qu'ils se décernent le titre d'Assemblée nationale. Ils délibéreront donc, sans aucune difficulté, pour la nation entière, à l'exception seulement de deux cent mille têtes.

<sup>3</sup> Dans cet essai politique de janvier 1789, Siéyès critique l'ordre de la noblesse.

<sup>4</sup> Le tiers état est l'ordre le plus représentatif de la nation, il peut donc se déclarer seul Assemblée nationale, selon Siéyès.

[...] En France, les représentants du tiers sont les vrais dépositaires de la volonté nationale. Ils peuvent donc, sans erreur, parler au nom de la nation entière. Car, en supposant même les privilégiés réunis, toujours unanimes contre la voix du tiers, ils n'en seraient pas moins incapables de balancer la pluralité dans les délibérations de cet ordre. Chaque député du tiers, d'après le nombre fixé, vote à la place d'environ cinquante mille hommes. »

### EXTRAIT 3 : ACHARD DE BONVOULOIR, DÉPUTÉ ULTRA-CONSERVATEUR DE LA NOBLESSE <sup>5</sup>

« Je réclame formellement la conservation pleine et entière des droits de la noblesse ; je les tiens de mes pères au même titre que nos Rois.

Je réclame la distinction des ordres et le droit de voter par ordre. Je déclare inconstitutionnelle l'idée de confondre l'ordre du clergé et l'ordre de la noblesse en un seul. Je suis frappé par l'affaiblissement des deux plus anciens ordres de la monarchie et par la prépondérance du troisième.

Le respect dû aux propriétés est la base fondamentale de toute société.

La dignité, la prééminence du gentilhomme est une propriété plus précieuse et non moins constante que celle de la terre.

Je proteste contre les assertions de quelques nobles dont le jugement égaré propose de confondre les rangs. Je réclame les mêmes droits et les mêmes prérogatives dont la noblesse a toujours joui.

La noblesse s'est montrée généreuse, comme il convient à sa nature, elle a fait des sacrifices, libres et volontaires. Rien n'altère sa pureté. Le prix de ses sacrifices doit être senti par le Monarque et par le laboureur. Dans cette grande assemblée, on doit traiter d'objets importants qui sont la base de la prospérité dont les richesses ne sont qu'un signe.

La religion doit tenir le premier rang ; c'est elle qui lie les pères et les enfants, le roi et ses sujets ; elle purifie toutes les relations, elle fortifie tous les liens.

La noblesse est une portion de la souveraineté : comme elle, elle est imprescriptible et indestructible, elle est un don du ciel, elle n'est point l'ouvrage des hommes, elle est notre bien le plus précieux. Le sentiment de la noblesse est la sauvegarde de l'honneur parce qu'il fait un devoir de la vertu.

Ce sentiment rassemblait autour d'Henri, chacun de nous avait un père dans cette foule ; aucun ne manquera à la noble fidélité qu'il doit au descendant de ce prince chéri.

Ce même sentiment rassemblera la véritable noblesse de toutes les parties du royaume comme un rempart autour du trône si jamais le délire des hommes osait porter atteinte à la dignité du Monarque auguste de nos lois, nos mœurs et nos coutumes.

Le roi sait qu'il n'y a point de monarque sans noblesse, et son premier titre au trône est d'être gentilhomme. Sa majesté soutiendra la noblesse.

L'assemblée de la nation doit s'attaquer au luxe et à la dépravation des mœurs. Elle doit réduire les divorces, ruine des familles et des mœurs.

Elle doit s'occuper de l'éducation publique et de la réforme de la justice.

L'assemblée doit mettre des bornes aux anoblissements à prix d'argent. La noblesse ne doit pas être le prix de l'argent mais le prix de la vertu. C'est au roi de l'adjuger, c'est le plus bel attribut de sa fonction.

L'assemblée doit réduire les privilèges fiscaux.

Elle devrait reconnaître que la confusion des rangs est une des causes les plus destructrices de la prospérité de la société. Sans l'ordre de la hiérarchie, il n'y a point de constitution solide. Les mains des membres de la classe ecclésiastique seuls toucheront les choses sacrées, les mains du noble, les armes et la charrue restera dans celles des paisibles laboureurs. »

### EXTRAIT 4 : MARAT, L'AMI DU PEUPLE <sup>6</sup>

« Le peuple ne se soulève que lorsqu'il est poussé au désespoir par la tyrannie. Que de maux ne souffre-t-il pas avant de se venger ! Et sa vengeance est toujours juste dans son principe, quoiqu'elle ne soit pas toujours éclairée dans ses effets, au lieu que l'oppression qu'il endure n'a sa source que dans les passions criminelles de ses tyrans.

Et puis, est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection, et la foule innombrable de sujets qu'un despote réduit à la misère, ou qu'il sacrifie à sa cupidité, à sa gloire, à ses caprices ! Que sont quelques gouttes de sang que la populace fait couler, dans

<sup>5</sup> Discours élaboré d'après des extraits de *Tribut d'un gentilhomme normand adressé aux notables de France assemblés le 4 novembre 1788*.

<sup>6</sup> Le 10 novembre 1789. Dans son journal, Marat fait l'apologie de la violence de la rue pour s'opposer à la nouvelle loi martiale qui interdit les rassemblements populaires.

la révolution actuelle, pour recouvrer sa liberté, auprès des torrents qu'en ont versé un Tibère, un Néron, un Caligula, un Caracalla, un Commode ; auprès des torrents que la frénésie mystique d'un Charles IX en a fait répandre ; auprès des torrents qu'en a fait répandre la coupable ambition de Louis XIV ? Que sont quelques maisons pillées en un seul jour par la populace, auprès des concussions que la nation entière a éprouvées pendant quinze siècles sous les trois races de nos rois ? Que sont quelques individus ruinés, auprès d'un milliard d'hommes dépouillés par les traitants, par les vampires, les dilapidateurs publics ?

Mettons de côté tout préjugé et voyons.

La philosophie a préparé, commencé, favorisé la révolution actuelle ; cela est incontestable ; mais les écrits ne suffisent pas, il faut des actions. Or, à quoi devons-nous la liberté, qu'aux émeutes populaires ?

C'est une émeute populaire, formée au Palais-Royal, qui a commencé la défection de l'armée et transformé en citoyens deux cent mille hommes dont l'autorité avait fait des satellites. Et dont elle voulait faire des assassins. C'est une émeute populaire, formée aux Champs-Élysées, qui a éveillé l'insurrection de la nation entière ; c'est elle qui a fait tomber la Bastille, conservée l'Assemblée nationale, fait avorter la conjuration, prévenue le sac de Paris, empêché que le feu ne l'ait réduit en cendres et que ses habitants n'aient été noyés dans le sang. C'est une émeute populaire, formée au marché Neuf à la halle, qui a fait avorter la seconde conjuration, qui a empêché la fuite de la maison royale et prévenu les guerres civiles qui en auraient été les suites trop certaines.

Ce sont ces émeutes qui ont subjugué la faction aristocratique des États généraux, contre laquelle avaient échoué les armes de la philosophie et l'autorité du monarque ; ce sont elles qui l'ont appelé, par la terreur, au devoir, qui l'ont amené à se réunir au parti patriotique et à concourir avec lui pour sauver l'État.

Suivez les travaux de l'Assemblée nationale, et vous trouverez qu'elle n'est entrée en activité qu'à la suite de quelque émeute populaire, qu'elle n'a décrété de bonnes lois qu'à la suite de quelque émeute populaire, et que dans des temps de calme et de sécurité cette faction odieuse n'a jamais manqué de se relever pour mettre des entraves à la Constitution ou faire passer des décrets funestes.

C'est donc aux émeutes que nous devons tout, et la chute de nos tyrans, et celle de leurs favoris, de leurs créatures, de leurs satellites et l'abaissement des grands, et l'élévation des petits, et le retour de la liberté, et les bonnes lois qui la maintiendront en assurant et notre repos et notre bonheur. »

#### **EXTRAIT 5 : ANONYME. BROCHURE LUE DANS LES DISTRICTS PARISIENS SUR LE PROBLÈME DE L'APPROVISIONNEMENT <sup>7</sup>**

« CE QUE PERSONNE N'A DIT ENCORE JE LE DIRAI !

Le pain ! Ne devrait-ce pas être le premier objet de l'attention des États généraux ? Assez longtemps un monopole de farine a fait monter le pain à un prix excessif. Jusqu'à quand doit-il durer ? Des ennemis de l'État, de la patrie, ont accaparé les blés, les farines ; ils les vendent au poids de l'or, que dis-je ? Ils ne veulent pas même les vendre ; et au milieu de l'abondance, nous éprouvons les horreurs de la disette. Anathème cent fois aux auteurs de cet agiotage criminel ! Ils ont échappé jusqu'à présent aux poursuites de la justice ; les Parlements eux-mêmes, en gémissant sur les effets terribles que leur dénoncent le cri et la douleur publics, n'ont pu ni les faire cesser, ni même en détruire les causes : échapperont-ils donc encore à la juste fureur de la nation assemblée ; et une impunité, complice de leur scélératesse, les enhardirait-elle à braver nos réclamations ?

Citoyens ! Votre premier devoir est d'arracher à la mort vos concitoyens qui gémissent à la porte de vos assemblées en vous demandant comme une grâce ce que vous ne pouvez leur refuser sans vous rendre les complices des fléaux dont on les accable. Occupez-vous de la diminution du pain ! »

<sup>7</sup> Extrait de *Les Élections et les Cahiers de Paris en 1789*, documents recueillis, mis en ordre et annotés par Charles-Louis Chassin, 1888.

## ANNEXE 5. EXTRAIT DE LA SCÈNE 15

Salle de l'Assemblée nationale. Le député Lamy préside l'assemblée. Une table avec un greffier et le député Gigart.

[...]

**Président Lamy** (*on donne un mot au président*)

Excusez-moi, nous venons de recevoir des nouvelles de Paris : je vous les lis, je les découvre en même temps que vous, c'est un courrier du commandant de la sécurité de Paris : « Monsieur, je tiens à vous informer qu'une manifestation vient de se former en centre-ville, et que plusieurs dépôts d'armes ont été pillés et incendiés, on estime à l'heure où je vous parle que plusieurs milliers de personnes civiles sont en possession d'armes, à noter que de nombreux militaires et policiers français qui ont déposé leurs uniformes les ont rejoints. Cette manifestation se dirige actuellement vers la porte de Brancion, où se trouvent cantonnés dix mille hommes du contingent étranger ainsi que plusieurs régiments des forces de sécurité. La foule s'est autoproclamée "police citoyenne". Ils demandent le départ de l'armée et le rappel du Premier ministre limogé. Un appel solennel à la paix et au calme de la part de votre assemblée serait bienvenu. Merci. Recevez, etc. » Voilà.

**Député Gigart**

Je demande une suspension immédiate.

*Quelques applaudissements et fortes réactions contraires.*

**Député Boudin** (*depuis la salle*)

Mesdames messieurs, chers collègues et chers patriotes, je demande au contraire que nous poursuivions nos travaux, comme nous nous y étions engagés hier soir, sans céder à la panique.

**Député Gigart**

Si nous ne suspendons pas, au moins je demande qu'une délégation se rende immédiatement chez le roi en personne afin de lui faire un compte-rendu exact de la situation. Il est certain que les nouveaux ministres actuellement en place ne le tiennent pas informé de ce qui est en train de se jouer réellement.

*Applaudissements.*

**Député Boberlé**

On ne peut plus nous faire avaler que le déploiement de cette armée autour de notre assemblée et autour de la capitale par le gouvernement actuel a pour seul objectif d'assurer l'ordre public alors qu'on voit bien que c'est l'effet inverse qui se produit, voire même qui est recherché...

*Applaudissements.*

**Président Lamy** (*à Gigart*)

Prenez vous-même la tête de cette délégation monsieur.

*Voix dans la salle : Suspension ! Suspension !!*

**Député Boudin**

Monsieur le président, faites reprendre la séance.

**Président Lamy**

Je crains, mesdames messieurs, que nous soyons en train de vivre des heures tragiques, mais je vous propose de reprendre quand même le cours de nos travaux au sujet de la Constitution. (*Réactions de protestation.*) Car c'est de cette manière que nous honorons le mieux notre soutien au peuple de France qui nous a délivré une mission capitale. Je donne la parole à Monsieur Possion Laville député du Nord...



*Applaudissements et réactions contraires.*

**Député Possion Laville** (*depuis la tribune*)

Merci monsieur le président. Certains dans cette assemblée considèrent que la situation qui règne dans notre capitale actuellement est trop préoccupante pour qu'on se consacre à un sujet soi-disant aussi théorique que celui de la rédaction de notre Constitution. C'est évident que nous avons tous à l'esprit que ce que nous faisons ici ne tient qu'à un fil, notre projet d'Assemblée nationale lui-même ne tient qu'à un fil, mais c'est cette situation de grande fragilité, de grande précarité elle-même, qui renforce la nécessité et l'urgence de notre travail.

*Applaudissements.*

**Député Cabri** (*depuis la salle*)

À Paris, la moitié de notre armée et de notre police est en train de pactiser avec des agitateurs, une grande partie de la population parisienne est en train de se procurer des armes, des dépôts dans des casernes, des postes de police sont vandalisés, et vous voulez que nous restions là stoïquement à discuter d'abstractions philosophiques et politiques en attendant que le désordre prenne encore plus d'ampleur et nous déborde totalement ?

**Président Lamy**

Monsieur Cabri, je vous rappelle au règlement, pas d'interpellation directe pendant les allocutions ; chers collègues je vous appelle à la discipline.

**Député Possion Laville**

Monsieur, je vous rappelle que la responsabilité de cette situation revient à ceux qui ont mobilisé des moyens militaires aussi disproportionnés aux alentours de Paris et de notre assemblée.

*Applaudissements et réactions contraires.*

**Président Lamy**

Taisez-vous mesdames messieurs... S'il vous plaît, taisez-vous. (*Au député Possion Laville.*) Reprenez monsieur...

**Député Possion Laville**

Mesdames messieurs, je souhaiterais faire à l'ensemble de l'assemblée la proposition suivante : étant donné qu'une constitution ne pourra jamais s'appliquer si elle n'est pas pleinement soutenue et consentie par la population, étant donné que ce consentement de tous reposera sur le respect strict des droits de chacun, je propose que nous définissions précisément ensemble ce que sont ces « droits » que possède tout un chacun. (*Applaudissements et réactions de protestation.*) Avant de se pencher sur les lois fondamentales de la France que notre constitution va devoir établir, je propose que nous fassions un inventaire de tous les droits que possèdent tous les hommes à leur naissance. Cet inventaire pourrait être comme un préambule à notre constitution. Ce préambule dira les bases de notre projet qui est de fonder une société dont le but est le bonheur général. (*Réactions de protestation et de soutien, chahut.*) Je vais donner quelques exemples de formulations des droits des hommes tels que je les conçois : premièrement, la nature a conçu au départ les hommes libres et égaux ; deuxièmement, tous les hommes naissent avec des droits perpétuels, telles la liberté d'opinion, la liberté d'action, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression. (*Applaudissements.*) Troisièmement, aucun homme ne peut être contraint à subir des lois qu'il n'a pas consenties.

**Députée Camus** (*depuis la salle*)

Vous comptez aller jusqu'où comme ça monsieur ?

**Député Possion Laville**

Je m'arrêterai là, je voulais simplement vous donner à entendre ces quelques exemples afin de bien vous faire comprendre ma proposition.

**Député Gabri**

Monsieur, en plus de vouloir vous acharner à travailler dans le contexte où nous sommes... vous trouvez raisonnable de suggérer à la population qui est en effervescence une liste interminable de droits ?

**Président Lamy**

Monsieur, vous parlerez quand ce sera votre tour, je vous rappelle au règlement de cette assemblée.

**Député Possion Laville**

Monsieur, cette constitution n'a pas pour but de répondre à la situation actuelle mais à celle de demain, après-demain et après-après-demain. Pour apaiser la révolte dans les rues, il existe un moyen très simple, que cessent les agressions de ce nouveau gouvernement illégitime, qu'on rappelle le Premier ministre, qu'on limoge celui qui a pris sa place et que ce nouveau gouvernement soutenu ou non par Louis XVI renvoie dans leurs casernes ces dizaines de milliers de militaires armés pour s'en prendre à tout un peuple.

*Applaudissements. Luttés pour prendre la parole à la tribune.*

**Président Lamy**

Ce n'est pas votre tour de parler Madame Camus !

**Députée Camus**

Je vais être très rapide. Mesdames messieurs, je ne sais plus très bien ce que nous sommes en train de faire. Mais par esprit de discipline et d'union, tellement nécessaire, je vais quand même poursuivre notre discussion sur la Constitution. Je voudrais vraiment répondre à notre collègue député du Nord qui vient de s'exprimer si généreusement. Je pense qu'il commet une grave erreur. Je vous en prie messieurs mesdames. Si nous devons en arriver un jour à définir les droits des hommes dans cette assemblée, il faudrait surtout ne pas entrer dans des notions aussi abstraites sur la liberté que les vôtres. (*Réactions de protestation.*) Les hommes et les femmes de notre pays sont en grande partie des gens en souffrance. Est-ce que je dois vous rappeler les ravages de la crise alimentaire actuelle par exemple ? Est-ce qu'on doit dire à des gens qui manquent de beaucoup et qui manqueront certainement toute leur vie de beaucoup, qu'ils peuvent prétendre à tout sans restriction ? Il faut partir de ce que l'homme est dans la pratique, pas de ce qu'il devrait être en théorie. Il est important messieurs de ne pas emmener les hommes tout en haut d'une montagne, en leur montrant un point de vue où tout est possible pour ensuite les obliger à redescendre, où à chaque pas ils auront des bornes et des limites à accepter. (*Réactions de protestation.*) Attention aussi aux dérèglements que cela pourrait entraîner messieurs, alors que nous aspirons aujourd'hui à plus de calme. Je reprendrais bien cette formule qui m'a toujours marquée par sa justesse : « La liberté est une liqueur généreuse mais qui a besoin d'un flacon solide pour la contenir. » (*Réactions de protestation.*) Voilà ce que je voulais vous dire. Méditons là-dessus mesdames messieurs, avant de nous lancer dans des expériences certes généreuses mais un peu douteuses.

**Président Lamy**

Pardon madame de vous interrompre...

**Députée Camus**

J'en avais fini pour le moment.

[...]

*On entend une autre explosion.*

**Député Ménonville** (*depuis la salle*)

Mesdames messieurs, ce soir nous serons certainement tous morts... Je demande qu'on interrompe un quart d'heure nos débats pour nous permettre d'écrire quelques courriers en direction de nos familles.

**Député Gabri** (*depuis la salle*)

Tais-toi, un peu de dignité Ménonville pour une fois.

*Autre explosion.*

**Députée Camus** (*depuis la salle*)

Je m'excuse, Paris est à vingt kilomètres. Ça, ça ne vient pas de Paris ; ça veut dire que ça vient sur nous.

**Député Ménonville**

Si le vent est orienté dans notre direction, c'est possible que cela vienne de Paris.

*Les députés Gigart et Boberlé entrent.*

**Député Gigart**

Mesdames messieurs, on nous a empêchés de voir le roi de France... On a prétendu qu'il ne souhaitait pas nous recevoir.

**Député Boberlé**

Voilà la soi-disant réponse qu'il nous aurait faite au sujet du retrait de l'armée : « C'est à moi seul de juger de sa nécessité. Tous mes efforts se concentrent vers un retour à la tranquillité publique, avec comme seul objectif le respect de l'ordre et la protection des biens. Sachez que je n'ai pas donné de consignes conduisant à cette riposte militaire en direction des émeutiers. Je suis navré de ces événements dont je tiendrai pour responsables les agitateurs de ce grand désordre. Je renouvelle mes appels au calme et à la raison. Avec tout mon respect. Louis XVI. »

*Huées, protestations.*

**Député Gigart**

Je ne peux imaginer que le roi de France soit à l'origine d'une réponse aussi dure et insensible.

**Député Boberlé**

Il est fait état d'une riposte de l'armée en direction de la foule, cela voudrait donc dire que l'armée est en train actuellement de tirer sur les habitants.

**Président Lamy**

Je propose de retourner là-bas en tant que président de notre assemblée et de refuser tout intermédiaire entre le roi et moi. (*Applaudissements.*) Je ne partirai pas tant qu'il ne me sera pas donné la possibilité de l'approcher, nous devons l'informer de ces événements tragiques qui lui sont vraisemblablement dissimulés.

*Applaudissements.*

**Député Gigart**

Je viens avec vous Monsieur le président.

**Président Lamy**

Prenez ma place à la présidence Monsieur Boberlé.

**Député Boberlé**

Je propose également que plusieurs d'entre vous se rendent à Paris afin de porter le soutien de notre assemblée à tous les citoyens.

**Député Ménonville** (*depuis la salle*)

Est-ce bien nécessaire, dans une situation aussi épouvantable, de risquer la vie de certains d'entre nous pour une action au final aussi symbolique ?

**Député Boberlé**

Vous êtes dispensé d'un tel courage Monsieur Ménonville. (*Le président sort. Un volontaire puis deux, puis cinq, puis dix sortent. Applaudissements.*) Je vous propose de reprendre notre ordre du jour au sujet de la question : ferons-nous ou ne ferons-nous pas une Déclaration des droits des hommes en préambule de notre Constitution ? [...]

Joël Pommerat, *Ça ira (1) Fin de Louis*, Arles, Actes Sud, 2016, scène 15, p. 69-76.  
© Actes Sud, 2016

## ANNEXE 6. LE DÉBAT ET SES ACTES DE LANGAGE

### PRENDRE LA PAROLE

– **Femme 6**

Je voudrais vous lire un texte qui circule et qui m'a été donné hier soir dans une autre assemblée de quartier.

– **Député de l'Église**

Mesdames messieurs, je viens vous faire part de l'appel désespéré de la majorité de l'Assemblée des députés de l'Église de France voisine et surtout amie de la vôtre.

– **Députée Lefranc**

M. le président, j'ai d'abord été interpellée violemment par M. Gigart, je demande un droit de réponse prioritaire.

### PROPOSER

– **Secrétaire de séance**

Bon je propose que nous démarrions étant donné l'heure.

– **Carray**

Moi je propose qu'on inscrive tout d'abord dans cette liste de recommandations l'établissement d'une véritable Constitution écrite pour notre pays.

– **Députée Lefranc**

Je propose que nous lancions un appel dès à présent à tous les députés de ces deux autres assemblées minoritaires, pour leur dire que s'ils n'acceptent pas de se joindre à nous dans les 24 heures, nous les considérerons alors comme déchu de tous leurs pouvoirs de représentants.

### DEMANDER, EXIGER

– **Roi**

Monseigneur, je demande simplement l'égalité fiscale pour tous les Français.

– **Femme 11**

M. le président, nous vous demandons qu'une délégation soit reçue dans les plus brefs délais par le roi de France.

### ORDONNER, MENACER

– **Roi**

J'ordonne que vous ratifiez ma proposition d'emprunt.

– **Député Marbis**

Si tu m'agresses encore une fois verbalement, je te tue en sortant de cette réunion.

– **Homme 17**

Respectez des organisations comme la nôtre, au lieu de chercher à les éliminer.

### INTERPELLER

– **Député Gigart** (*en direction de la salle*)

Et moi j'en appelle au sens des responsabilités de chacun dans cette salle.

– **Députée Boulay** (*depuis la salle*)

Qui êtes-vous pour donner des leçons de morale aux autres Monsieur Decroy, alors que personnellement votre manière de vivre est une insulte pour la religion elle-même ?

– **Députée Lefranc**

Mais je vous le demande, mesdames messieurs, ces menaces sur nos vies, cette chasse, ce massacre, cette battue qu'on nous prépare, est-ce que cela doit nous empêcher de faire avec sincérité ce que nous devons faire ? Mesdames messieurs, ce que vous devez faire est dangereux, mesdames messieurs, ce que vous devez faire est illégal, mais cela est juste.

### CONTESTER, S'OPPOSER

– **Voix dans la salle**

Chhhuuuttt, taisez-vous. Taisez-vous à la fin ou sortez !

– **Députée Lefranc**

Je suis venue pour dire que je m'oppose sur le principe de votre arrestation tout comme je m'oppose à cette loi électorale, qui me fait honte.

– **Homme 21**

Et moi je conteste ta soi-disant police citoyenne, j'en ai fait partie pendant un mois, c'est pas une police au service des habitants, c'est une police au service du maire de Paris et de sa clique de petits chefs.

**AFFIRMER, PROCLAMER DES FAITS OU UNE PRISE DE POSITION**

– **Représentant de l'Église**

Majesté, je me déclare solidaire de cette demande de convocation d'un grand parlement national.

– **Président Lamy**

Je déclare donc dès à présent cette séance ouverte.

– **Député Carray**

Mesdames messieurs, je proclame l'Assemblée nationale instaurée dans ses pleins droits.

– **Homme 17**

Je vais vous dire monsieur. En France les seules mesures concrètes et utiles qui sont prises en ce moment à Paris, elles viennent des dizaines de comités de quartier comme celui-ci.